

Formulaire d'enregistrement pour le matériel de chantier

INSTRUCTIONS



> Remplissez attentivement le formulaire d'enregistrement : notez le maximum de détails.

Notez précisément les caractéristiques. Si l'objet est déjà marqué, veuillez y inscrire le numéro ou la couleur de marquage. S'il s'agit d'un véhicule, n'oubliez pas de mentionner les spécificités suivantes: n° de sécurité du certificat d'immatriculation, n° de PV du certificat de conformité, n° de PV dénomination, éventuellement des informations sur la sécurisation, la plaque d'immatriculation, ... La police a besoin de ces données pour pouvoir signaler l'objet comme volé, et l'identifier comme le vôtre s'il est retrouvé.

> Prenez des photos du matériel et accrochez-les au formulaire d'enregistrement

Prenez toujours des photos en couleur, faites un gros plan des caractéristiques particulières, numérotez les photos et indiquez le chiffre sur le formulaire d'enregistrement. Les photos sont utiles pour décrire le matériel volé.

> Conservez précieusement les formulaires d'enregistrement complétés

Conservez dans un endroit sûr le formulaire d'enregistrement avec vos preuves d'achat, les garanties, les manuels et les photos ! Vous pouvez retrouver le formulaire d'enregistrement sur le site web www.vps.fgov.be.

> En cas de vol : signalez-le toujours à la police

Utilisez à cet effet ce formulaire pratique. Il vous aidera à établir une déclaration correcte. Il est toujours important de faire immédiatement une déclaration qui soit la plus complète possible. Emportez dès lors une copie de cet inventaire au bureau de police.

EN CAS DE VOL: indiquez l'objet volé sur l'inventaire,

Date de la constatation		
Heure de la constatation		
Lieu de la constatation		
Remarques		
Verbalisant + n° PV		

Vous est présenté par :



